

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 août 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 août 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2007 sous la présidence de la Chine (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité, à l'issue de consultations tenues avec les autres membres du Conseil. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Wang** Guangya



Annexe à la lettre datée du 17 août 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (juillet 2007)

Sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité a tenu 14 séances et s'est réuni 14 fois en plénière. Cinq résolutions et trois déclarations du Président ont été adoptées. Le Président a fait aussi trois déclarations à la presse au nom du Conseil.

Afrique

République centrafricaine

Le 3 juillet, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, le général Lamine Cissé, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation en République centrafricaine et des activités menées dans ce pays par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Dans une déclaration ultérieure à la presse (SC/9069), les membres du Conseil ont encouragé les autorités de la République centrafricaine à organiser le dialogue avec l'ensemble des forces politiques et de la société civile, en vue de consolider la paix et la stabilité du pays, et à approfondir leurs efforts, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, en vue de lutter contre la pauvreté et de promouvoir un développement économique durable. Ils ont aussi exprimé leur reconnaissance aux pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour l'action de la Force multinationale de la Communauté en République centrafricaine, ainsi qu'à l'Union africaine et à l'Union européenne pour leur soutien politique.

Guinée-Bissau

Le 10 juillet, lors de consultations plénières, le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités menées dans ce pays par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Tout en notant que des progrès avaient été faits, il a souligné que la situation politique demeurerait instable et qu'une aide devait être fournie d'urgence. Immédiatement après la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse (SC/9075), dans laquelle les membres du Conseil se sont réjouis de la formation du nouveau gouvernement et ont émis l'espoir que le pacte de stabilité politique et gouvernementale créerait les fondements d'un processus de réconciliation authentique. Ils se sont également dits préoccupés par les tensions sociales qui persistaient en Guinée-Bissau et par la dégradation continue de la situation socioéconomique et financière. Ils ont invité la communauté internationale à continuer d'apporter au pays l'assistance dont il avait besoin.

Sahara occidental

Lors de consultations tenues le 11 juillet, le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état et les progrès des négociations sur le Sahara occidental (S/2007/385) et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara

occidental, M. Peter van Walsum, l'a informé des dernières évolutions, notamment la réunion tenue les 18 et 19 juin 2007, en application de la résolution 1754 (2007). À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9076), dans laquelle les membres du Conseil ont apporté leur soutien à l'accord auquel étaient parvenues les parties, prévoyant notamment la poursuite des négociations la deuxième semaine d'août sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et ont espéré que les parties profiteraient de la prochaine série de pourparlers pour engager de bonne foi une négociation de fond sur la voie à suivre, conformément à la résolution 1754 (2007).

Côte d'Ivoire

Le 11 juillet, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution récente du processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment après l'attentat du 29 juin. Il a indiqué que cet attentat n'avait pas eu jusqu'à présent de conséquences visibles sur le processus de paix. Toutefois, la communauté internationale devait rester vigilante et suivre de près la situation en matière de sécurité ainsi que les répercussions que cet incident pouvait avoir à terme. Tout en se félicitant de l'évolution positive du processus de paix, les membres du Conseil ont demandé instamment que l'Accord de Ouagadougou soit pleinement appliqué. Le 16 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1765 (2007), renouvelant les mandats de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des forces françaises jusqu'au 15 janvier 2008.

Tchad et République centrafricaine

Le 13 juillet, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil de sécurité de la proposition faite par la France d'envoyer une force intérimaire de l'Union européenne pour assurer la protection des réfugiés dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Cette proposition a été bien accueillie par les membres du Conseil. Certains d'entre eux ont fait observer que le consentement des gouvernements concernés devait être obtenu pour une telle opération. Beaucoup ont aussi demandé que le Secrétariat fournisse un complément d'information. Les membres du Conseil ont exprimé une nouvelle fois leur inquiétude face à la situation humanitaire dans la région et ont dit attendre avec intérêt le compte rendu du Secrétaire général sur ses consultations récentes avec les Gouvernements tchadien et centrafricain.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique

Le 16 juillet, le Conseil de sécurité a tenu un débat au cours duquel les représentants permanents de l'Afrique du Sud, du Pérou et de la France, qui dirigent la mission du Conseil de sécurité en Afrique, ainsi que le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont présenté le rapport de la mission (S/2007/421 et Corr.1) et mis l'accent sur les conclusions et recommandations qu'il contenait. Les représentants du Ghana, de la Belgique, de la Chine, de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo ont également fait des déclarations. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des échanges de vues entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité et ont jugé

utile que les deux organes se rencontrent une fois par an. Ils ont estimé qu'il était important d'étudier comment l'Organisation des Nations Unies pourrait, au cas par cas, prêter main forte à l'Union africaine en lui fournissant des ressources, surtout dans les cas où l'Union agissait en vertu du mandat du Conseil. L'Observateur permanent de l'Union africaine a approuvé sans réserve le rapport de la mission et a souligné que l'Union avait besoin d'urgence d'un soutien pour élaborer son architecture de paix et de sécurité.

Sanctions contre la Somalie

Le 23 juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1766 (2007), qui prorogeait le mandat du Groupe de contrôle visé au paragraphe 3 de la résolution 1558 (2004) et priait le Secrétaire général de reconstituer le Groupe pour une nouvelle période de six mois. La résolution demandait également un rapport à mi-parcours et un rapport final sur les travaux du Groupe de contrôle, priait le Comité créé par la résolution 751 (1992) d'examiner les recommandations énoncées dans les rapports pertinents du Groupe de contrôle et soulignait que tous les États Membres étaient tenus de se conformer strictement aux mesures édictées dans la résolution 733 (1992).

République démocratique du Congo

Le 18 juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil des problèmes de sécurité survenus récemment dans les Kivus, à l'est de la République démocratique du Congo. Le 23 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2007/28), dans laquelle il a exprimé sa vive préoccupation devant la situation sécuritaire qui continuait de se détériorer dans l'est de la République démocratique du Congo et a exhorté toutes les parties en présence à s'abstenir de toute action conduisant à une confrontation militaire et à rechercher une solution politique et diplomatique à la crise actuelle.

Le 23 juillet également, le Représentant permanent du Pérou et Président du Comité du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, créé par la résolution 1533 (2003), l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, a informé le Conseil des discussions qu'avait tenues récemment le Comité au sujet de l'examen des sanctions et du rapport final du Groupe d'experts présenté en application de la résolution 1698 (2006) (S/2007/423). Le 31 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1768 (2007), qui reconduisait jusqu'au 10 août 2007 les mesures sur les armes, les mesures en matière de transport et les mesures financières et sur les déplacements imposées par les résolutions correspondantes, ainsi que le mandat du Groupe d'experts.

Éthiopie et Érythrée

Le 24 juillet, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2007/440) et a informé le Conseil de sécurité des derniers événements. Le 30 juillet, le Conseil a adopté la résolution 1767 (2007), dans laquelle il prorogeait jusqu'au 31 janvier 2008 le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). La résolution demandait aux parties de rester résolument attachées à l'Accord de cessation des

hostilités et de désamorcer la situation, de mettre en œuvre la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie relative à la délimitation et de coopérer sans réserve avec la Commission. Le Conseil a salué la poursuite des efforts déployés par le Secrétaire général, notamment pour nommer au plus tôt un représentant spécial.

Soudan

Le 11 juillet, un projet de résolution a été distribué aux membres du Conseil de sécurité, qui proposait, entre autres dispositions, d'autoriser la mise en place de l'opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour et définissait la taille, le mandat et la structure de l'opération. À l'issue d'une série de difficiles consultations, le Conseil a adopté à l'unanimité, le 31 juillet, la résolution 1769 (2007), qui autorisait la mise en place de l'opération pour une période initiale de 12 mois. Après le vote, le Secrétaire général s'est adressé au Conseil et a qualifié la résolution d'historique et sans précédent. Il a dit attacher une grande importance au processus politique, seul à même de ramener une paix durable au Darfour grâce à un accord global. Les membres du Conseil se sont félicités de la résolution et se sont engagés à poursuivre la coopération avec l'Union africaine et le Gouvernement soudanais afin d'assurer le prompt déploiement de l'opération hybride et de régler de manière adéquate la question du Darfour.

Asie

Afghanistan

Le 17 juillet, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a été informé par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, de la situation en Afghanistan ainsi que du déroulement d'une série d'initiatives internationales, notamment la Conférence de Rome sur l'état de droit en Afghanistan, tenue les 2 et 3 juillet, et de la visite du Secrétaire général à Kaboul. Immédiatement après, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2007/27), prenant note avec satisfaction des initiatives prises récemment au niveau international, notant que ces faits nouveaux renforçaient les progrès accomplis dans la recherche d'une approche globale de la sécurité, de la gouvernance et du développement de l'Afghanistan et réitérant son appui aux efforts que le Gouvernement afghan ne cessait de déployer, avec l'aide de la communauté internationale, pour améliorer encore la situation en matière de sécurité et continuer à faire front à la menace posée par les Taliban, Al-Qaïda et d'autres groupes extrémistes.

Iraq

Le 6 juillet, le Président du Conseil de sécurité a répondu au Secrétaire général (S/2007/413) pour lui confirmer que le Conseil accueillait favorablement l'annonce concernant le projet de construire sans tarder un nouveau bâtiment de l'ONU à Bagdad, qu'il soutenait le projet et n'avait pas d'objection à son intention de demander à l'Assemblée générale les fonds requis à cette fin, conformément à la procédure établie.

Liban

Le 18 juillet, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a entendu deux exposés, un premier, présenté par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Michael Williams, concernant le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/392) et le rapport de l'Équipe d'évaluation indépendante de la frontière libanaise (S/2007/382), et un second, présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, concernant les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres du Conseil ont rappelé combien il importait que toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) soient intégralement appliquées et ont appelé toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec le Conseil et avec le Secrétaire général en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution durable, comme prévu dans la résolution. Certains membres ont également fait part de leur préoccupation face aux violations par Israël de l'espace aérien libanais, aux informations faisant état de violations de l'embargo sur les armes, aux attentats menés contre la FINUL, etc.

Le 19 juillet, le chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, M. Serge Brammertz, a présenté au Conseil le huitième rapport de la Commission sur le déroulement de l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafik Hariri et d'autres personnes (S/2007/424). Il a indiqué que plusieurs personnes qui pourraient avoir été impliquées dans certains aspects de l'assassinat de Rafik Hariri avaient été identifiées et que l'on avait établi l'existence de liens entre différentes affaires. Il a également attiré l'attention du Conseil sur le fait que la situation en matière de sécurité au Liban s'était détériorée et qu'il fallait assurer la sécurité des témoins et des autres personnes qui collaboraient avec la Commission. Le Conseil a également entendu une déclaration du Représentant permanent du Liban. Lors de consultations plénières tenues ultérieurement, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux travaux de la Commission d'enquête et ont espéré qu'ils permettraient de faire rapidement toute la lumière afin que justice soit faite aux victimes.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 25 juillet, le Conseil de sécurité a tenu sa séance d'information publique mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Michael Williams, a indiqué qu'au cours du mois écoulé plusieurs évolutions importantes avaient fait naître l'espoir, la plus notable étant la reprise des contacts de la communauté internationale et d'Israël avec le Gouvernement palestinien du Premier Ministre Salam Fayyad. Il a également signalé au Conseil qu'en dépit de ces aspects positifs, les conditions sur le terrain étaient de plus en plus problématiques et complexes, la violence perdurait et la situation humanitaire se détériorait. Lors de consultations plénières ultérieures, les membres du Conseil ont dit approuver de manière générale l'analyse de la situation présentée par le Coordonnateur spécial.

Népal

Le 26 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies (S/2007/442). Il a souligné que si les élections à l'Assemblée constituante étaient prévues en novembre de cette année, des efforts considérables devaient être déployés dans le domaine politique et de la sécurité et les problèmes législatifs, techniques et logistiques correspondants devaient être réglés dans les meilleurs délais. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au processus de paix au Népal et ont appelé de leurs vœux la tenue en temps opportun d'élections équitables et transparentes.

Europe

Kosovo (Serbie)

Le 9 juillet, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Joachim Rucker, a présenté au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2007/395) et l'a informé des progrès réalisés par la mission et des problèmes restant à surmonter. Les membres du Conseil ont fait part de leurs commentaires et de leurs attentes concernant les travaux de la MINUK.

Les 16 et 20 juillet, les membres du Conseil ont continué d'examiner le projet de résolution révisé sur le statut futur du Kosovo, proposé par les membres européens du Conseil, les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne. Malgré une discussion et un échange de vues approfondis, les membres du Conseil ne sont pas parvenus à s'entendre sur le projet de résolution. Les auteurs ont donc décidé de suspendre les travaux sur le projet de résolution.

Géorgie

Le 26 juillet, lors d'une séance tenue à huis clos, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2007/439). Le Représentant permanent de la Géorgie a participé aux débats. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont examiné plus avant la situation en Abkhazie, se sont félicités de la réunion, tenue à Bonn les 27 et 28 juin, des hauts représentants du Groupe des amis et ont engagé les parties à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que les accords conclus à la réunion du Groupe des amis. Plusieurs membres du Conseil ont souhaité qu'une réunion informelle entre eux et l'autre partie au conflit soit organisée le plus rapidement possible.

Questions diverses

Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le 10 juillet, lors de consultations plénières, le Représentant permanent de l'Italie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Ambassadeur Marcello Spatafora, a rendu compte au Conseil des activités menées par le Comité pendant la période allant du 17 avril au 10 juillet 2007, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). L'Ambassadeur Spatafora a signalé au Conseil que le Comité avait adopté, le 20 juin 2007, les directives pour la conduite de ses travaux. Il a également indiqué que, si la responsabilité de l'application des dispositions de la résolution 1718 (2006) incombait au premier chef aux États, le Comité se tenait prêt à les aider à appliquer ces mesures, si on le lui demandait.

Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure

Le 10 juillet, le Représentant permanent de la Slovaquie, l'Ambassadeur Peter Burian, a présenté au Conseil de sécurité un rapport intérimaire en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Les membres du Conseil ont remercié le Groupe de travail informel de ses travaux et se sont dits favorables aux mesures qui pourraient accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil.

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés

Le 23 juillet, le Représentant permanent de la France et Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés, l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, a présenté aux membres du Conseil le rapport annuel sur les activités du Groupe de travail (S/2007/428). Les membres du Conseil ont remercié l'Ambassadeur de La Sablière des efforts qu'il avait fournis durant sa présidence, ont présenté leurs observations sur les activités du Groupe de travail et ont souhaité que ses travaux futurs permettent d'améliorer encore la situation concernant les enfants dans les conflits armés.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 9 juillet, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2007/26) concernant l'attentat terroriste commis à Marib (République du Yémen), le 2 juillet 2007. Dans la déclaration, le Conseil a condamné sans équivoque l'attentat et a exprimé sa sympathie la plus profonde et ses plus vives condoléances aux victimes et à leur famille, ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements de la République du Yémen et du Royaume d'Espagne. Le Conseil a souligné que ceux qui avaient commis cet acte de terrorisme devaient être traduits en justice, et il a demandé instamment à tous les États, conformément à leurs obligations internationales, d'apporter à cette fin l'appui et l'assistance voulus aux autorités yéménites.